



N.REF : JJG/CB
DC N° 12.281

DECISION

*Concernant l'aliénation d'un bateau « DERBY 4.30 »
à Monsieur Emmanuel CHARRIER*
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11.1712 en date du 29 septembre 2011 rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la proposition de Monsieur Emmanuel CHARRIER,

D E C I D E

- d'aliéner un bateau « DERBY - 4.30 » pour un montant de 100,00 €(Cent euros) à Monsieur Emmanuel CHARRIER, domicilié -Serret 17300 Saint SAVINIEN-.

- d'encaisser la recette correspondante sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} août 2012

Fait à ROYAN, le 26 juillet 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD